



## Feuille de paie et décompte du temps travaillé

Par **pseudozut**, le **29/08/2014** à **22:57**

bonsoir,

pour aout, j'ai eu un contrat du 5 aout au 28 aout pour les M, M et J pour 8h/j  
j'ai donc travaillé tout le mois puisqu'il commence un V

sur mon bulletin, le temps travaillé est égal à 96 h  
est ce normal ?

ne devrait il pas être de  $24 * 4.33 = 103.92$

je vous remercie pour votre aide.

cordialement  
PZ

Par **P.M.**, le **30/08/2014** à **09:06**

Bonjour,

Si votre embauche est antérieure au mois d'août et se poursuit en septembre normalement c'est de toute façon sur la bse d'un mois complet que vous devriez être payé et même autrement puisque la retenue des périodes non travaillées ne doit tenir compte que du nombre d'heures non travaillées par rapport à celles ouvrées dans le mois...

Par **pseudozut**, le **30/08/2014** à **17:28**

bonjour et merci pour votre information

en juillet, le forfait de 103.92 m'a bien été payé et là sur août, le calcul est différent  
je ne reprendrai qu'à mi septembre le prochain contrat sur le même temps, toujours sur 3 jours mais pas les mêmes.

je ne pense pas que cela interfère sur le calcul d'aout.

cordialement  
et merci encore  
bon week end